

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2021
DELIBERATION N° DE-2021-091

L'an deux mil vingt et un, le 3 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, Mme BENSOUSSAN (à partir de 18h07), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de 19h14), Mme LIOUSSE (jusqu'à 20h10), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL ; M. SEVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme ZITTEL à Mme DUHART ; M. ESTEBAN à M. ABADIE (jusqu'à 19h14) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD (à partir de 20h10).

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 18h07, délibération n°7).

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. LACASSAGNE,

OBJET : DEVELOPPEMENT URBAIN – Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine.

Afin d'améliorer l'habitat ancien, préserver et valoriser le patrimoine, la Ville peut attribuer des subventions relevant de dispositifs différents :

➤ en complément de l'intervention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre :

- de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU 2018-2023) du centre ancien de Bayonne sous maîtrise d'ouvrage communale ;
- du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de la l'habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque 2018-2021.

➤ relevant du règlement municipal d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien, approuvé par délibération du 1er juin 2017.

Considérant la politique patrimoniale, environnementale et sociale visée par ces dispositifs, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

1. Subventions attribuées dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH

➤ OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne

Le conseil municipal est amené à se prononcer dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne sur l'attribution de subventions pour la réalisation de projets visant l'amélioration des conditions d'habitabilité et de confort thermique de logements et d'immeubles situés dans le périmètre d'intervention (zone patrimoniale de St Esprit et quartiers du Petit et Grand Bayonne).

D'autre part, considérant la réévaluation du coût du projet de réhabilitation de l'immeuble situé au 4 rue Port de Suzeye, il est proposé pour cette séance l'annulation de la subvention d'un montant de 12 192 €, accordée par décision du conseil municipal du 11 avril 2019 au syndicat de copropriétaires, et son remplacement par une subvention d'un montant de 13 804 €.

Bénéficiaire	Adresse	Statut	Projet	Montant opération en € TTC	Subvention et prime en €		
					Anah/Fart	CAPB	Ville
SDC du 4 rue Port de Suzeye	4, rue Port de Suzeye	COPRO	RT	219 431,70	126 206	13 804	13 804
DARDEN Jean-Michel	8, rue d'Espagne	PB	RT	90 209,20	32 483,81	3 176	3 176
SCI SKANDAR	37, rue d'Espagne	PB	RT	41 650,04	21 082,85	2 758	2 758
DENOROY Anne	31, rue Lagréou	PO	AT	29 656,00	16 554,00	500	500
ITHURSARRY Nicolas	14, rue Orbe	PO	SI	10 997,80	5 015,99	1 003,20	1 003,20

COPRO : copropriété ; PO : propriétaire occupant ; PB : propriétaire bailleur ; RT : réhabilitation totale ; AT : amélioration thermique ; SI : sécurisation de l'immeuble

Le versement de la subvention est conditionné par le respect des engagements pris par le propriétaire vis-à-vis de l'ANAH, la bonne exécution des travaux et la délivrance du certificat de conformité.

Le montant total des subventions attribuées pour cette séance dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH est de 21 241,20 € induisant un montant total de travaux et de maîtrise d'œuvre de 391 944,74 €.

2. Subventions attribuées dans le cadre du règlement d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur les demandes déposées à partir du 1er juillet 2017, conformément au règlement d'aides approuvé par délibération du 1er juin 2017.

Demandeur	Immeuble	Montant travaux (en € TTC)	Montant subvention (en € TTC)
LARRALDE Nicolas	16, rue Lormand	34 768,00	7 741,80
NEXITY, SDC	5, rue Pannecau	57 328,00	6 735,80
CAMPET Patxi, SDC	11, rue Bourgneuf	12 712,00	5 627,00
SCI BAYONNAISE	46/48, rue Maubec	110 719,00	4 963,44
ITHURBIDE Catherine	11, rue Jacques Laffitte	45 025,00	3 094,60
ADN FAMILY	40, quai des Corsaires	10 311,00	720,00
SQUARE HABITAT	13, rue d'Espagne	3 986,00	450,00
LABORDE Solange	23, rue des Faures	6 741,00	600,00
MANOIR DE FRANCE, SDC	33, rue Thiers	2 471,00	461,52
FORTIN Gilles	24, place de la République	3 172,00	496,65
LUXEY Denis	51, rue Pannecau	9 103,00	900,00
BENTOLBA Anaïs	3, rue Lormand	3 019,00	564,22
COURTES CPE, SDC	2, bd Alsace Lorraine	1 902,00	288,75
COURTES CPE, SDC	10, rue de la Monnaie	21 377,00	1 170,71
COTE D'ARGENT IMMOBILIER, SDC	8, rue du Pilon	14 560,00	2 196,00
BIJOUTERIE HARITS	43, rue Port Neuf	75 403,00	5 353,70
ISAEFF Brigitte	41, rue Port Neuf	1 631,00	305,39
ORPI COTE BASQUE, SDC	20, quai Augustin Chaho	17 447,00	1 472,94
LAULAN Maryse	18 rue Poissonnerie	5 856,00	600,00
FROMAGERIE ASSIMANS	16, bd Alsace Lorraine	6 313,00	3 140,00
SARL ORIOK	9, place de la République	16 680,00	3 330,30
THOMARE Caroline	31, rue Victor Hugo	7 484,00	1 350,00
MATARESE Sophie	36, rue Victor Hugo	6 248,00	1 092,00
LALLEMANT André	5, rue du Pilon	33 650,00	2 458,53
AHETZ-ETCHEBER/ EDITIONS KILIKA	21, rue Ste Catherine	50 000,00	4 552,49

Ces projets représentent un coût total de travaux d'un montant de 557 906 €. Le

montant total des subventions attribuées au titre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien pour cette séance est de 59 665,84 €.

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution et conformité des travaux ainsi que par la transmission préalable à la Ville des factures détaillées et acquittées, conformément au règlement afférent.

Vu les éléments précédemment exposés, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution, dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne, de 21 241,20 € de subventions telles que détaillées dans le tableau correspondant et présenté ci-avant ;
- d'approuver l'attribution, dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, de 59 665,84 € de subventions telles que détaillées dans le tableau correspondant et présenté ci-avant ;
- d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services